

## BCGE RAINBOW FUND

Fonds ombrelle de droit suisse de la catégorie « Autres fonds en placements traditionnels » à compartiments multiples

- **Defensive (CHF)**
- **Balanced (CHF)**
- **Balanced (EUR)**
- **Dynamic (CHF)**
- **Dynamic (EUR)**
- **World Equity (CHF)**

### 1. Remarque

Ce prospectus simplifié contient un résumé des informations essentielles sur le fonds ombrelle et ses compartiments. Les aspects juridiques et économiques sont régis à titre exhaustif dans le prospectus détaillé avec contrat de fonds intégré. Ceux-ci régissent entre autres les droits des investisseurs, les droits et les obligations de la direction du fonds et de la banque dépositaire ainsi que la politique de placement de chaque compartiment. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le prospectus détaillé. Les rapports annuels et semestriels renseignent sur les comptes de fortune et de résultats. Ces documents peuvent être demandés sans frais à la direction du fonds, à la banque dépositaire ainsi qu'à tous les distributeurs.

### 2. Informations sur les placements des compartiments

#### 2.1 Objectifs et politiques de placement des compartiments

##### Compartiment «Defensive (CHF)»

L'objectif du compartiment est la préservation du capital et le rendement régulier. Les risques sont inférieurs à la moyenne, les fluctuations de capital étant minimales. Le compartiment investit:

- au minimum 55% et au maximum 75% en obligations et autres titres ou droits de créance;
- au minimum 10% et au maximum 30% en actions et autres titres ou droits de participation;
- au maximum 25% en avoirs en banque.

L'unité de compte du compartiment est le franc suisse (CHF). Les placements peuvent être effectués dans des monnaies autres que celle de l'unité de compte du compartiment.

##### Compartiments «Balanced (CHF)» et «Balanced (EUR)»

L'objectif des compartiments est l'équilibre entre rendement fixe et gains en capital. Le risque est moyen, les fluctuations de capital étant aussi réduites que possible. Les compartiments investissent:

- au minimum 40% et au maximum 70% en obligations et autres titres ou droits de créance
- au minimum 30% et au maximum 60% en actions et autres titres ou droits de participation
- au maximum 25% en avoirs en banque

L'unité de compte du compartiment «Balanced (CHF)» est le franc suisse (CHF).

L'unité de compte du compartiment «Balanced (EUR)» est l'euro (EUR).

Les placements peuvent être effectués dans des monnaies autres que celles des unités de compte des compartiments.

##### Compartiments «Dynamic (CHF)» et «Dynamic (EUR)»

L'objectif des compartiments est la réalisation de gains en capital tout en maintenant une partie investie en obligations. Les risques sont supérieurs à la moyenne, compte tenu des fluctuations de capital. Les compartiments investissent, directement ou indirectement et sur une base consolidée:

- au minimum 25% et au maximum 50% de leur fortune, après déduction des liquidités, en obligations et autres titres ou droits de créance à taux d'intérêt fixe ou variable de débiteurs privés ou de droit public du monde entier
- au minimum 45% et au maximum 70% de leur fortune, après déduction des liquidités, en actions et autres titres ou droits de participation de sociétés du monde entier
- au maximum 25% en avoirs en banque à vue ou à terme jusqu'à échéance de douze mois.

Les obligations convertibles, notes convertibles et emprunts à option sont limités à 25% au maximum et les parts en placements collectifs de capitaux à 80% au maximum de la fortune de chaque compartiment.

L'unité de compte du compartiment «Dynamic (CHF)» est le franc suisse (CHF).

L'unité de compte du compartiment «Dynamic (EUR)» est l'euro (EUR).

Chaque compartiment peut effectuer des placements dans d'autres monnaies que celle de son unité de compte.

##### Compartiment «World Equity (CHF)»

L'objectif du compartiment est l'accroissement du capital à long terme par une orientation marquée sur les actions. Les risques sont élevés, compte tenu des fluctuations importantes du capital. Le compartiment investit, directement ou indirectement et sur une base consolidée, après déduction des liquidités, au moins deux tiers de sa fortune en actions et autres titres ou droits de participation de sociétés du monde entier. Au maximum un tiers de la fortune du compartiment peut être investi en obligations et autres titres ou droits de créance à revenu fixe ou variable de débiteurs privés ou de droit public du monde entier ainsi qu'en avoirs en banque à vue ou à terme jusqu'à échéance de douze mois. Les parts en placements collectifs de capitaux ne sont pas limitées.

L'unité de compte du compartiment est le franc suisse (CHF). Le compartiment peut effectuer des placements dans d'autres monnaies que celle de son unité de compte.

##### Limites de placement

La direction du fonds peut, y compris les dérivés, investir au maximum 10% de la fortune d'un compartiment dans des valeurs mobilières d'un même émetteur.

La direction du fonds peut investir jusqu'à 35% de la fortune d'un compartiment en valeurs mobilières d'un même émetteur lorsque celles-ci sont émises ou garanties par un Etat ou une corporation de droit public de l'OCDE ou par une organisation internationale de droit public dont la Suisse ou un Etat membre de l'Union européenne fait partie.

##### Instruments financiers dérivés

La direction du fonds conclut des opérations avec des dérivés dans les limites d'une gestion efficiente de la fortune de chaque compartiment. Les dérivés ne sauraient, même en présence de circonstances exceptionnelles du marché, aboutir à une déviation des objectifs de placement ou à une modification du caractère des placements d'un compartiment. L'approche Commitment I vient en application dans la mesure du risque des dérivés (procédure simplifiée).

Les dérivés servent exclusivement aux fins de couverture des placements et des risques de change.

Seules peuvent être utilisées des formes de base de dérivés, c'est-à-dire des options call ou put, des swaps et des contrats à terme (futures et forwards), telles que décrites plus en détail dans le contrat de fonds (voir § 12), pour autant que leurs sous-jacents soient admis comme placements du compartiment concerné. Les dérivés peuvent être négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public ou être conclus OTC (over-the-counter). Les dérivés sont sujets au risque de contrepartie, outre le risque de marché. En d'autres termes, il y a un risque que la partie contractante n'honore pas ses engagements et occasionne ainsi un dommage financier.

L'utilisation des instruments financiers dérivés ne doit pas exercer d'effet de levier (Leverage) sur la fortune des compartiments, même en présence de circonstances exceptionnelles du marché, ni correspondre à une vente à découvert.

#### 2.2 Profil de risques des compartiments

Le prospectus détaillé contient des informations plus étendues sur les risques énumérés ci-après.

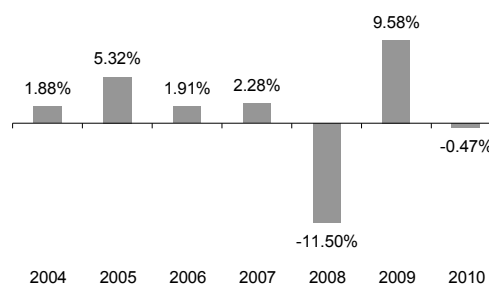
La valeur des placements peut aussi bien monter que baisser. L'investisseur peut, le cas échéant, retirer moins que ce qu'il a engagé financièrement.

La valeur d'inventaire ainsi que le revenu des compartiments du fonds peuvent varier selon l'évolution des taux d'intérêt et des modifications quant à la solvabilité des placements. Il n'existe aucune garantie de réalisation de revenus déterminés ni de restitution à un prix défini.

#### 2.3 Performances des compartiments (modification de la valeur d'inventaire après réinvestissement de la distribution des revenus)

##### Compartiment «Defensive (CHF)»

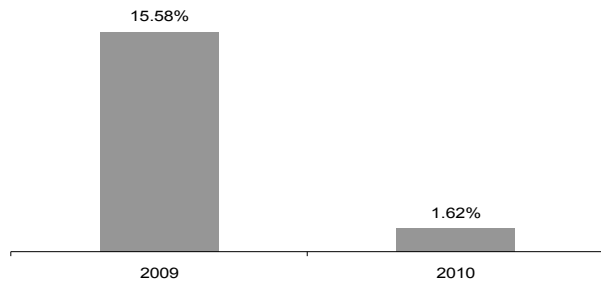
Rendements annuels moyens 2004-2010



Rendement annuel moyen  
3 dernières années -1.17%

5 dernières années 0.12%  
**Compartiment « Dynamic (CHF) »**

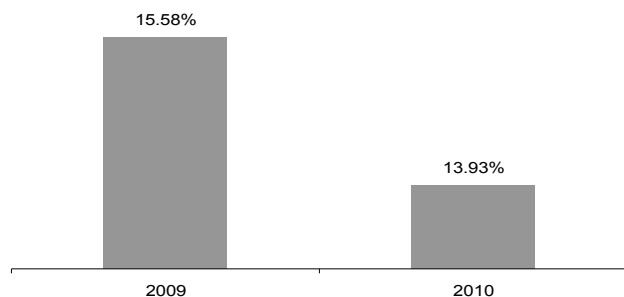
**Rendements annuels moyens 2009-2010**



Rendement depuis le lancement  
 du fonds : 4.59%

**Compartiment « Dynamic (EUR) »**

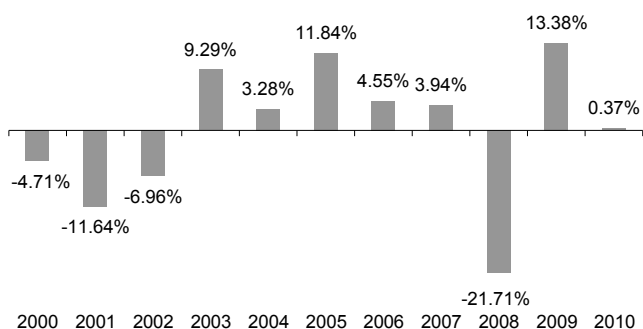
**Rendements annuels moyens 2009-2010**



Rendement depuis le lancement  
 du fonds : 8.95%

**Compartiment «Balanced (CHF)»**

**Rendements annuels moyens 2000-2010**

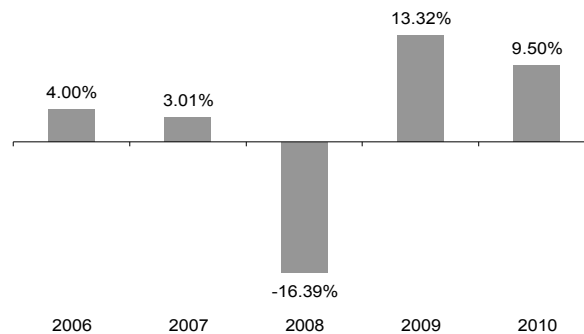


Rendement annuel moyen

3 dernières années -3.78%  
 5 dernières années -0.64%  
 10 dernières années 0.05%

**Compartiment «Balanced (EUR)»**

**Rendements annuels moyens 2006-2010**

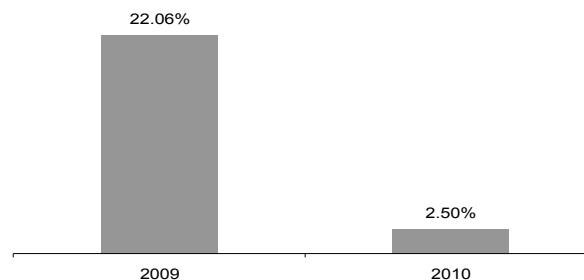


Rendement annuel moyen

3 dernières années 1.23%  
 5 dernières années 2.14%

**Compartiment « World Equity (CHF) »**

**Rendements annuels moyens 2009-2010**



Rendement depuis le lancement  
 du fonds : 6.48%

La performance réalisée par le passé ne peut pas servir de référence à l'évolution future de la valeur des compartiments et ne tient pas compte des frais et des commissions perçus lors des souscriptions et des rachats de parts. L'évolution de la performance dépend en outre de celle des marchés financiers et du succès du gestionnaire dans la mise en œuvre de la politique de placement des compartiments.

## 2.4 Profil de l'investisseur classique

### Compartiment «Defensive (CHF)»

Ce compartiment s'adresse aux investisseurs privilégiant la préservation du capital, le rendement et la volatilité limitée.

### Compartiments «Balanced (CHF)» et «Balanced (EUR)»

Ces compartiments s'adressent aux investisseurs privilégiant l'équilibre entre le rendement et les gains en capital avec une volatilité moyenne.

### Compartiments «Dynamic (CHF)» et «Dynamic (EUR)»

Ces compartiments s'adressent à des investisseurs privilégiant les gains en capital avec une volatilité élevée. Le risque est accessoirement limité par le rendement.

### Compartiment «World Equity (CHF)»

Ce compartiment s'adresse à des investisseurs privilégiant les gains en capital à long terme avec une orientation marquée sur les actions et une volatilité très élevée.

## 2.5 Politique de distribution

Les revenus nets des compartiments sont distribués annuellement en juin aux investisseurs dans l'unité de compte respective de chaque compartiment.

## 2.6 Classes de parts

Les compartiments du présent fonds ne sont pas subdivisés en classes de parts.

### 3. Informations économiques

3.1 Rémunérations et frais accessoires	15 mars 2009	15 mars 2010	15 mars 2011
<b>Rémunérations et frais accessoires directement à la charge de l'investisseur lors de l'achat et du rachat de parts</b>			
Commission d'émission maximale	2.50%	2.50%	2.50%
Commission de rachat	Aucune	Aucune	Aucune
<b>Rémunérations et frais accessoires perçus au fur et à mesure sur la fortune des compartiments</b>			
Commission forfaitaire de gestion			
Defensive (CHF) Balanced (CHF) Balanced (EUR) Dynamic (CHF) Dynamic (EUR) World Equity (CHF)	1.30%	1.30%	1.30%
Commission de performance	Aucune	Aucune	Aucune
Commission de banque dépositaire			
Defensive (CHF) Balanced (CHF) Balanced (EUR) Dynamic (CHF) Dynamic (EUR) World Equity (CHF)	Intégrée dans la commission forfaitaire de gestion	Intégrée dans la commission forfaitaire de gestion	Intégrée dans la commission forfaitaire de gestion
Frais supplémentaires débités selon leur montant effectif (taxe annuelle de surveillance sur les compartiments en Suisse, établissement des rapports annuels et semestriels, etc, sans les frais de transactions sur titres)			
Defensive (CHF) Balanced (CHF) Balanced (EUR) Dynamic (CHF) Dynamic (EUR) World Equity (CHF)	Intégrés dans la commission forfaitaire de gestion	Intégrés dans la commission forfaitaire de gestion	Intégrés dans la commission forfaitaire de gestion
<b>Commission de gestion des fonds cibles dans lesquels il est investi, au maximum</b>	3%	3%	3%
<b>Total Expense Ratio (TER) (sans les frais de transaction sur titres)</b>			
Defensive (CHF) Balanced (CHF) Balanced (EUR) Dynamic (CHF) Dynamic (EUR) World Equity (CHF)	1.45% 1.68% 1.68% 1.79% 2.24% 2.23%	1.67% 1.99% 2.04% 2.31% 2.41% 2.72%	1.72% 2.06% 2.11% 2.40% 2.49% 2.79%
<b>Portfolio Turnover Rate (PTR) selon normes UE</b>			
Defensive (CHF) Balanced (CHF) Balanced (EUR) Dynamic (CHF) Dynamic (EUR) World Equity (CHF)	17.93% 36.48% 14.72% 15.64% 21.46% 40.87%	9.04% 31.57% 13.70% 28.45% 3.45% -0.65%	23.15% 25.08% -7.80% -7.65% -9.64% -48.18%

#### 3.2 Accords de rétrocessions de commissions et commissions en nature (Soft Commissions)

Aucun accord de rétrocessions de commissions ou de commissions en nature n'a été conclu.

#### 3.3 Fiscalité (placements collectifs de capitaux)

Le placement collectif ouvert est soumis à la législation suisse. En concordance avec celle-ci, le placement collectif ouvert n'est soumis ni à un impôt sur le revenu ni à un impôt sur le capital.

L'impôt fédéral anticipé déduit dans le placement collectif de capitaux sur les revenus suisses est demandé intégralement en remboursement par la direction du fonds pour le placement collectif de capitaux.

Les revenus et les gains en capital étrangers peuvent être soumis aux déductions d'impôt à la source du pays de placement. Ces impôts sont restitués, pour autant que cela soit possible, par la direction du fonds en raison des conventions de double imposition ou de conventions correspondantes en faveur des investisseurs domiciliés en Suisse.

#### 3.4 Fiscalité (investisseurs dont le domicile fiscal est en Suisse)

Les distributions de revenus du placement collectif de capitaux à des investisseurs domiciliés en Suisse sont soumises à l'impôt anticipé fédéral (impôt à la source) de 35%. D'éventuels gains en capital distribués par coupon séparé ne sont pas soumis à l'impôt anticipé. Les investisseurs domiciliés en Suisse peuvent demander le remboursement de l'impôt anticipé déduit dans la déclaration fiscale ou par une demande de remboursement séparée.

#### 3.5 Fiscalité (investisseurs dont le domicile fiscal est à l'étranger)

Les distributions de revenus en faveur d'investisseurs domiciliés à l'étranger se font sans déduction de l'impôt anticipé suisse, pour autant que les revenus du placement collectif de capitaux proviennent pour 80% au moins de sources étrangères. Dans ce cas, une confirmation d'une banque doit exister indiquant que les parts en question se trouvent chez elle dans le dépôt d'un investisseur domicilié à l'étranger et que les revenus sont crédités sur son compte (déclaration de domicile ou affidavit). Il ne peut pas être garanti que les revenus proviennent pour 80% au moins de sources étrangères.

Les revenus distribués et/ou les intérêts réalisés lors de la vente des parts des compartiments sont soumis en Suisse à la fiscalité de l'épargne de l'Union européenne, à l'exception du compartiment World Equity (CHF).

Les autres conséquences fiscales pour l'investisseur en cas de détention, d'achat ou de vente de parts des compartiments se réfèrent aux dispositions fiscales en vigueur dans le pays de domicile de l'investisseur.

### 4. Informations relatives au commerce des parts

#### 4.1 Publication des prix

Les valeurs nettes d'inventaire par part des compartiments sont publiées chaque jour ouvrable bancaire au minimum sur la plateforme électronique [www.swissfunddata.ch](http://www.swissfunddata.ch) et sur le site Internet de la direction du fonds ([www.gerifonds.com](http://www.gerifonds.com)).

#### 4.2 Mode d'acquisition et de rachat des parts

Les souscriptions et les rachats de parts sont réceptionnés chaque jour ouvrable bancaire.

Les demandes de souscription et de rachat des parts entrées au plus tard jusqu'à 16h00 d'un jour ouvrable bancaire (jour de passation d'ordre) auprès de la banque dépositaire sont traitées le jour ouvrable bancaire suivant (jour d'évaluation) sur la base des valeurs nettes d'inventaire calculées ce jour-là (Forward Pricing).

### 5. Présentation succincte du placement collectif de capitaux

Date de fondation du compartiment Defensive (CHF)	4 mai 2004
Date de fondation du compartiment Balanced (CHF)	12 novembre 1990
Date de fondation du compartiment Balanced (EUR)	22 mai 2006
Date de fondation du compartiment Dynamic (CHF)	21 juillet 2008
Date de fondation du compartiment Dynamic (EUR)	21 juillet 2008
Date de fondation du compartiment World Equity (CHF)	21 juillet 2008
Exercice comptable	Du 16 mars au 15 mars
Numéro de valeur et ISIN du compartiment Defensive (CHF)	1822141 / CH0018221413
Numéro de valeur et ISIN du compartiment Balanced (CHF)	277239 / CH0002772397
Numéro de valeur et ISIN du compartiment Balanced (EUR)	2482999 / CH0024829993
Numéro de valeur et ISIN du compartiment Dynamic (CHF)	4262988 / CH0042629888
Numéro de valeur et ISIN du compartiment Dynamic (EUR)	4262997 / CH0042629979

Numéro de valeur et ISIN du compartiment World Equity (CHF)	4263004 / CH0042630043
Durée (du placement collectif de capitaux)	Illimitée
Groupe financier émetteur (promoteur)	Banque Cantonale de Genève
Direction du fonds	GERIFONDS SA, Lausanne
Asset Manager	Banque Cantonale de Genève
Banque dépositaire	Banque Cantonale Vaudoise (BCV), Lausanne
Organe de révision	PricewaterhouseCoopers SA, Prilly
Autorité de surveillance	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, Berne
Point de contact	GERIFONDS SA, Lausanne

**Direction du fonds**  
GERIFONDS SA, Lausanne

**Banque dépositaire**  
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne